



# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 451, CHEMIN FOREST

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **5 décembre 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

### Nature et effets:

L'installation d'une enseigne appliquée, d'une superficie de 10,02 mètres carrés, à être apposée sur la façade du bâtiment principal, est non conforme puisque la réglementation municipale permet une superficie maximale de 5 mètres carrés par bâtiment principal.

### Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 326 520 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 451, chemin Forest, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-NEUVIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux mille dix-huit.**

Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>c</sup> Richard B. Morasse, MBA